

ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)

DELIBERATION**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire**,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armindo (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérald, THOUE Romain.

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérald
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

N°71

OBJET :

**Approbation règlement
intérieur de la Réserve
Communale de Sécurité
Civile**

Monsieur Romain THOUE a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives à la réserve communale de sécurité civile ;

Vu la délibération n° 2025/86 du 8 décembre 2025 approuvant la Plan Communal de Sauvegarde et celle précédemment approuvée pour l'actualiser ;

Vu la délibération n° 2025/88 du Conseil municipal en date du 8 décembre 2025 portant création de la Réserve Communale de Sécurité Civile ;

Considérant qu'il convient de préciser les modalités d'organisation, de fonctionnement et d'engagement des bénévoles composant la Réserve Communale de Sécurité Civile ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, d'approuver le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune ;

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
A l'unanimité,

- Approuve le règlement intérieur de la Réserve Communale de Sécurité Civile de la commune de Saint-Jean-en-Royans, annexé à la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Le Maire,

Damien FERLIN

